

Politique de La Banque Scotia en Matière de Gestion Ecologique du Papier

La Banque Scotia s'est engagée à intégrer la durabilité de l'environnement dans la conduite de ses affaires. Le papier est largement utilisé dans le cadre de la fourniture de nos produits et services financiers et, en tant que grand consommateur de papier, nous sommes en mesure d'utiliser l'influence que nous exerçons sur le marché pour soutenir les sociétés forestières qui pratiquent la gestion durable des forêts et des ressources. Nous sommes également à même de promouvoir les comportements axés sur la réduction de la quantité de papier utilisée dans le contexte de nos offres de produits, services et opérations internes. Afin de soutenir au mieux les bonnes pratiques environnementales et d'améliorer l'efficacité de ses opérations, la Banque Scotia adopte une politique d'approvisionnement et d'utilisation écologiques du papier qui :

- établit des directives en vue de la diminution globale de l'utilisation du papier dans nos opérations, de manière à réduire la demande à l'égard des ressources;
- assure que le papier utilisé par la Banque Scotia est acheté auprès de fournisseurs autorisés engagés en matière de développement durable;
- aide à promouvoir la gestion durable des ressources; et
- met à profit l'engagement que nous avons pris il y a longtemps de réduire notre volume de déchets et d'encourager la récupération et le recyclage à tous les niveaux de nos opérations.

Des cibles et des objectifs précis sont définis à l'Annexe A de la présente politique et seront mis à jour régulièrement.

Réduction de l'impact sur l'environnement

La Banque Scotia s'efforce de réduire l'impact de ses activités sur les forêts et les autres ressources naturelles en optimisant son utilisation du papier. Pour cela, elle a adopté les mesures suivantes :

- Numérisation de ses processus opérationnels;
- Promotion du remplacement des relevés papiers et autres produits papier par une version électronique, lorsque cela est possible; et
- Installation d'appareils multifonctions (pour photocopier, imprimer et télécopier) qui permettent d'imprimer recto-verso et d'économiser l'énergie.

Cet engagement s'étend à la promotion d'une culture de conservation des ressources auprès des employés et des clients de la Banque Scotia. À cet égard, des objectifs précis sont définis à l'Annexe A de la présente politique et seront mis à jour régulièrement.

Approvisionnement en papier grand format

L'exploitation forestière est illégale lorsque le bois d'œuvre est récolté en violation des lois locales et nationales. Les activités illégales incluent : a) le recours à des méthodes frauduleuses pour accéder à la forêt; b) l'exploitation non autorisée ou l'exploitation de zones interdites; et c) l'abatage d'espèces d'arbres protégées ou l'exploitation de bois d'œuvre au delà des quotas fixés par la loi ou en violation des plans de gestion de la forêt approuvés.

La Banque Scotia demandera à ses fournisseurs de papier de présenter une preuve de leur conformité à l'ensemble des lois – provinciales, nationales et internationales – sur la gestion et l'exploitation de la forêt et la fabrication des produits à base de bois. Les fournisseurs doivent également s'assurer que leurs propres fournisseurs se conforment à ces exigences.

La Banque Scotia ne s'approvisionnera pas en connaissance de cause auprès de sociétés qui vendent des produits provenant d'activités illégales ou qui traitent avec des tiers ayant des activités illégales.

Promotion de pratiques de foresterie durable

La Banque Scotia entend s'approvisionner en papier qui contient une proportion significative de fibres certifiées selon les normes de foresterie durable et augmenter l'achat de papier approuvé par le Forest Stewardship Council (FSC)¹ (ou de même qualité) lorsque le coût et la disponibilité le permettront. Nous pensons qu'un contrôle indépendant au moyen d'un processus de certification fiable est le meilleur moyen de s'assurer que les produits forestiers que l'on achète sont acceptables du point de vue de l'environnement et pour la société et qu'ils sont issus d'une exploitation légale et durable de la forêt. L'exploitation légale et durable inclut, sans s'y limiter :

- des pratiques forestières qui réduisent les impacts sur l'habitat des animaux sauvages;
- la conservation d'une eau propre;
- la protection de zones de haute valeur pour la conservation;²
- la protection de la biodiversité; et
- le respect des droits des communautés locales.

Papier recyclé post-consommation

Lorsque le prix, la qualité et la disponibilité le permettront, la Banque Scotia optera pour du papier contenant des matières recyclées post-consommation pour les photocopies, le matériel marketing, les produits et services offerts par la Banque, tels que les relevés financiers, et les documents d'information de la Banque, tels que les rapports annuels.

Autres considérations environnementales

En plus du contenu de matières recyclées post-consommation et de la certification, la Banque Scotia tiendra compte d'autres facteurs environnementaux dans son choix de papier, tels que les processus sans chlore élémentaire ou totalement sans chlore, les processus de production incluant des énergies renouvelables et les produits contenant d'autres fibres.

¹ Le FSC est une organisation indépendante, non gouvernementale et, à but non lucratif, créée dans le but de promouvoir la gestion responsable des forêts du monde entier.

² Une forêt de haute valeur pour la conservation est selon le Forest Stewardship Council (FSC) caractérisée par un ou plusieurs des éléments suivants : contient à l'échelle mondiale, régionale ou nationale une importante biodiversité (par ex. des espèces en voie de disparition); constitue des aires forestières de grande superficie où se trouvent des populations viables de la plupart si non de toutes les espèces qui poussent spontanément suivant des modèles naturels de distribution et d'abondance; se trouve dans ou contient des écosystèmes rares, menacés ou en voie d'extinction; offrent des services fondamentaux dans des situations critiques (par exemple, protection de bassins hydrographiques, protection contre l'érosion); ou est nécessaire aux besoins essentiels des communautés locales (par ex. subsistance, santé) ou à l'identité culturelle traditionnelle de ces dernières.

Le recyclage à la Banque Scotia

La Banque Scotia continuera de participer à des programmes de réduction des déchets papier et autres déchets, et étendra l'application de ces programmes à ses unités internationales.

Mesure et rapport

La Banque Scotia continuera d'élaborer des systèmes de mesure et des objectifs concernant :

- la consommation générale de papier;
- la consommation par employé;
- le pourcentage de contenu certifié par le FSC; et
- la quantité de papier recyclé.

Des objectifs précis sont définis à l'Annexe A de la présente politique concernant la mise en place de normes chiffrées de gestion du papier dans nos unités internationales.

Nous ferons tous les ans publiquement rapport de nos progrès pour atteindre ces objectifs et les objectifs définis dans la présente politique.

Engagement des parties prenantes et amélioration de l'information

La Banque Scotia s'est engagée à communiquer ouvertement et à collaborer avec les parties prenantes. En plus de faire part de nos progrès, nous ferons la promotion auprès de nos fournisseurs, de nos clients et de nos employés, des meilleures pratiques concernant la diminution de l'utilisation du papier et la foresterie durable.

De plus, nous chercherons activement à mettre à jour notre compréhension des papiers écologiques et des options de réduction de la consommation, en consultant les experts du domaine, y compris les communautés scientifique et universitaire, les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes de certification et les gouvernements. Nous chercherons également à faire progresser la recherche et la formation dont l'objectif est la protection des forêts et les pratiques de foresterie durable.

Annexe A – Objectifs 2008-2010

- Au Canada, réduire la consommation de papier de 5 % d'ici la fin de l'exercice 2010 (année de référence : 2008).
- Développer des programmes de recyclage dans trois (3) pays supplémentaires.
- Établir des objectifs chiffrés en terme de consommation de papier (par ex. consommation globale de papier, consommation de papier par employé) pour trois (3) pays supplémentaires où la Banque Scotia est présente, dans le but de définir des objectifs chiffrés de consommation de papier pour la Banque à l'échelle mondiale.
- Faire en sorte que l'ensemble du papier acheté contienne en moyenne au moins 50 % de matières certifiées par le FSC (ou équivalent) ou de matières recyclées.
- Passer au papier FSC pour les photocopies.
- Encourager nos fournisseurs à offrir du papier écologique à un prix concurrentiel.
- Collaborer avec notre fournisseur, Symcor, pour tester le papier en bobine FSC destiné aux relevés.
- Continuer d'offrir, de développer et de promouvoir les services bancaires électroniques destinés aux clients afin de réduire la consommation de papier.
- Développer notre processus de gestion des fournisseurs pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la Politique en matière de gestion écologique du papier et des objectifs qui y sont liés.